



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E3380

VALABLE JUSQU'AU 14/01/2026

ÉDITÉ LE

14/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/06/2001

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 20/05/2024  
8 000

Raison sociale : ENTREPRISE BREUIL

8 RUE DU SAUVIGNON  
34410 SAUVIAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BEZIERS 438293714RCS

Téléphone : 04 67 37 43 02

Fax : 04 67 32 39 57

Portable : 06 17 30 83 02

Siret : 438 293 714 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Site Internet :

E-mail : breuilfabrice34410@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 134250207S002

Responsabilité légale :

BREUIL FABRICE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 134250207S002

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/12/2024

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique                           | 03/12/2024           |
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 20/04/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique                                            | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.